



# PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 49

Troyes, le lundi 12 décembre 2022

La préfète de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisées en 2022 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés.

Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 9 excès de vitesse ;
- 7 faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 1 fait de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 19 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 8 défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 4 faits de conduite sans permis de conduire ;
- 6 faits de refus de priorité ;
- 22 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 12 suspensions administratives immédiates de permis de conduire.

#### Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, la préfète de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Période	Secteurs des contrôles
Mardi 13 décembre - matin	RD441 Méry-sur-Seine
Mardi 13 décembre - après-midi	Boulevard de Dijon - Saint-Julien-les-Villas
Mercredi 14 décembre - après-midi	Rue Neckarbischofsheim – La Chapelle-Saint-Luc
Mercredi 14 décembre - après-midi	D677 Arcis-sur-Aube / Torcy
Jeudi 15 décembre - matin	D1 Lusigny-sur-Barse
Vendredi 16 décembre - matin	D671 Fouchères / Mussy-sur-Seine
Samedi 17 décembre - après-midi	D619 Lusigny-sur-Barse

## Les règles de priorité

Afin de réguler la circulation des usagers de la route, les intersections et les priorités permettent d'établir un ordre de passage. Ne pas les respecter peut entraîner de graves accidents de la circulation. Dès lors que l'intersection abordée ne comporte pas de signalisation, il vous faut céder le passage à droite.

Toutefois, avoir la priorité n'est pas un droit absolu. Il faut que le conducteur ralentisse en contrôlant son rétroviseur intérieur et latéralement pour s'assurer que les autres automobilistes le laissent bien passer.

Les infractions liées aux règles de priorité représentent 19 % de la mortalité routière.

### Message de prévention

#### Règles de priorité

À l'approche d'une intersection, et en l'absence d'une quelconque signalisation en matière de priorité, c'est la priorité à droite qui s'applique.

- Les feux priment sur les panneaux. Si le feu ne fonctionne pas alors on doit appliquer la règle de priorité indiquée par le panneau.

La seule situation où l'implantation du panneau de priorité à droite est rendue obligatoire est à l'intersection de deux routes à caractère prioritaire.

En effet, 19% de la mortalité routière est liée à des infractions aux règles de priorité.

#### Points de vigilance :

- La priorité à droite par défaut ne s'applique pas quand un panneau de signalisation vous indique un autre régime de priorité (cédez le passage, priorité ponctuelle, stop...) ni lorsque le croisement se fait avec une voie privée (chemin, parking, etc.).
- Avoir la priorité n'est pas un droit absolu. Il faut que le conducteur ralentisse en contrôlant son rétroviseur intérieur et latéralement pour s'assurer que les autres automobilistes le laissent bien passer.



Section de route à caractère prioritaire



Panneau de priorité ponctuelle : priorité à la prochaine intersection



Panneau de priorité à la circulation en sens inverse



Ce panneau indique que la priorité à droite est applicable

## Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication  
Tél : 03 25 42 35 00  
Mél : [pref-communication@aube.gouv.fr](mailto:pref-communication@aube.gouv.fr)

 @Prefete10  @Prefetaube  @Prefet\_10  [aube.gouv.fr](http://aube.gouv.fr)